

Si les agents vont bien, le service public se porte bien !

« La maltraitance vit de la complicité par la peur et meurt de la dénonciation par courage »

De tout temps, la CGT s'engage avec force et détermination contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination.

Avec la pression au travail, la recrudescence d'actes malfaisants de ces dernières années ne laisse pas la CGT indifférente.

Aujourd'hui, en plus d'accompagner les victimes de harcèlement, d'humiliation et de discrimination, la CGT est aussi présente pour guider les agents accusés à tort. Quel que soit le mode opératoire des individus qui pointent du doigt dans le seul but de détruire, les dégâts psychologiques sont là !

Les fausses accusations sont-elles punies ?
Pas forcément puisque qu'il suffit de rajouter un soupçon de justification dans l'acte. Le « ressenti » a pris une place et semble « excuser » toute action malveillante et malfaisante. Mais la dénonciation calomnieuse est punie par la loi (Art 226-10 du code pénal), il y a donc des moyens de poursuites.

Et les victimes, qu'en fait-on ?

Nous ne pouvons pas exclure le suivi en place mais tout le monde ne réagit pas de la même façon. Les traumatismes sont bien réels, l'angoisse et l'anxiété ne quittent plus et cela se transforme aussi en troubles musculo squelettiques. La facilité ? Il n'y a plus qu'à partir de son poste et se refaire une autre vie sociale (si on peut). En attendant, le mal (ou bourreau) reste sur place et d'autres proies sont disponibles.

Pétitions sur pétitions, faux témoignages, ça permet de « se faire » telle ou telle personne! Mais ce n'est là qu'une panoplie « d'armes » pour ceux qui veulent faire mal.

L'accompagnement devient notre lot quotidien en plus de porter les revendications collectives. Nous avançons malgré tout et ce combat que nous menons oblige certains, épris d'une façon de faire que l'on a connu dans des temps plus sombres de notre histoire, à être plus prudents sur leurs intentions. Si aucune collectivité n'est épargnée, nous sommes aussi contactés par les agents de Bordeaux (DRH commune).

Oui nous avançons, car ce qui est important pour les victimes est de retrouver leur dignité et d'être réhabilitées au sein du collectif de travail, de leurs familles. Des démentis se créent et la vérité peut enfin se diffuser. Cela permet de retrouver (un peu) une partie de son âme, même si le mal est fait. Il n'y a pas pire que de laisser perdurer des fausses accusations.

Nous attendons des actes forts à l'encontre des maltraitances. L'enjeu du bien-être au travail est primordial. La CGT et ses représentants seront toujours là pour vous accompagner car, qui mieux que ceux qui ont déjà subi peuvent comprendre les victimes face à ces fléaux ? Nous continuerons à adopter cette ligne de conduite après les élections professionnelles de décembre, il faudra nous donner les moyens d'être encore plus forts !

Nous conseillons vivement, lorsque vous êtes victimes (pression au travail, harcèlement, discrimination, dénonciation calomnieuse), en plus de saisir le déontologue, d'inscrire les événements sur le registre santé et sécurité et le registre infirmerie. Bien entendu, la déclaration d'accident du travail qui va avec. N'oubliez pas de vous faire une copie. **Nous accompagnons jusqu'au bout les agents dans leurs démarches et cela, sans compromis !** A la CGT, le mal-être n'est pas un fonds de commerce, il se combat ! La notion du pot de fer contre le pot de terre (ou David contre Goliath) n'existe que si on se laisse faire !

Des agents qui sont bien au travail, c'est un service public qui se porte bien ! Agissons ensemble !

